

SNCF RÉSEAU

DIRECTION SECURITE, SURETE, RISQUES

12 rue Jean-Philippe RAMEAU

93210 SAINT-DENIS

TÉL. : +33 (0)1 71 92 60 00 -



Jean-Damien PONCET
Directeur du BEA-TT
Ministère de la Transition écologique et solidaire,
chargé des Transports - Grande Arche – Paroi Sud
92055 LA DEFENSE CEDEX

Saint-Denis, le 17/06/2025

Nos références : D/2025/001894

Affaire suivie par : Philippe COYEZ

Objet : Réponse à votre courrier du 13/03/2025.

Monsieur le directeur,

Votre courrier du 13 Mars 2025 nous communiquant le rapport d'enquête technique sur la mise en danger de voyageurs et des services de secours lors de la détresse du train n° 5 765 de l'entreprise ferroviaire OSLO survenue le 25 juin 2023 à Nuits (89) a retenu toute notre attention.

Ce rapport adresse à SNCF Réseau plusieurs invitations et recommandations pour lesquelles nous avons eu l'occasion d'échanger et d'exprimer notre position à l'occasion de la consultation sur sa version projet.

Sur les Recommandations R3 et R4 adressées à SNCF Réseau :

Recommandation R3 :

Mettre en place un système de contrôle qualité sécurité capable de détecter des situations d'immixtion ou de non-respect des prérogatives des agents en charge de la sécurité des circulations lors des interventions des gestionnaires de crise territoriaux et nationaux.

Associer à la démarche de contrôle un retour d'expérience systématique pour toute situation dont le traitement aura été différent des règles établies

Recommandation R4 :

Veiller à l'application du document DC 4380 pour garantir que les informations circulant entre les gestionnaires de crise et les intervenants présents sur les lieux, transitent systématiquement par le régulateur pour une situation ayant lieu en pleine ligne ou par l'AC pour un événement situé dans les limites territoriales de la gare.

Pour gérer la détresse d'un train de voyageurs ayant demandé le secours en tenant compte de l'instabilité de la situation, créer une fiche dans le document DC 1503 imposant la mise en place de marche prudente pour toute circulation dépassant ou croisant le train en détresse.

Intégrer dans le document DC 2611 ou créer un document traitant des règles d'intervention des forces de police ou de gendarmerie.

SNCF Réseau renouvelle les observations formulées sur ces deux recommandations à l'occasion de la consultation sur la version projet rappelant que :

- Les fonctions de gestion de crise exercées dans les salles de crises n'ont pas à ce titre-là de missions de sécurité.
- Un dispositif de REX à chaud permet d'analyser les manquements ou écarts dans le contexte étudié.
- Notre système de remontée a bien fonctionné, permettant à la fois aux services en charge de la sécurité des circulations et à ceux en charge de la gestion de crise d'identifier rapidement l'événement et de vous en informer.
- Concernant la circulation de l'information entre les acteurs, s'il est nécessaire que certaines informations transitent effectivement par le régulateur ou l'Agent Circulation, tout systématisme en la matière pourrait entraîner une embolie génératrice de pression temporelle préjudiciable à la sécurité des circulations.
- SNCF Réseau n'envisage pas d'imposer systématiquement la marche prudente aux trains croisant ou dépassant une circulation en détresse, car cette mesure pourrait générer de nouveaux risques. Les référentiels en vigueur intègrent les risques liés à la présence de personnes sur la plateforme ferroviaire et prévoient des mesures restrictives adaptées dans ce type de situation.

En réponse aux différents sujets mis en avant dans ces deux recommandations, SNCF Réseau a inscrit dans sa feuille de route 2025/2026 un ensemble d'actions portant sur différents volets (Procédures, Interfaces avec les EF et services de secours, Organisations).

Sur la Recommandation R6 adressée à SNCF Réseau :

Réaliser un retour d'expérience sur l'événement pour rappeler les règles à respecter rigoureusement pour toute intervention en milieu ferroviaire.

Cette démarche impliquera nécessairement la Direction Générale de la Police Nationale, la Direction Générale de Gendarmerie, les Commandements des Bataillons des Sapeurs-Pompiers de Paris et des Marins-Pompiers de Marseille, et l'Association des maires de France pour les Policiers Municipaux.

Pour cette recommandation, SNCF Réseau (DSSR) dans le cadre des animations réalisées auprès des différentes instances externes (BSPP, DGSI, Gendarmerie, Police...) réalisera un focus sur cet événement pour illustrer le risque ferroviaire et rappeler les conditions et mesures de sécurité à respecter lors d'interventions en milieu ferroviaire. L'intégration de ce focus au sein d'un dispositif d'animation régulier garantira une continuité dans la transmission du message.

SNCF Réseau, prend par ailleurs acte des différentes invitations et s'attachera à y apporter les solutions les plus appropriées.

La mise en cohérence des textes DC1503 et DC3791 a été réalisée courant 2024.

Vous souhaitant bonne réception de ces observations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Damien PALLANT

Damien PALLANT

Directeur Général Adjoint Sécurité